

16 AU 19
OCTOBRE PARC
EXPO
COLMAR
Maison
2020 DÉCO

id
D'ART
LA TOURNÉE
DES CRÉATEURS
www.id-dart.com
SALON ARTS &
ANTIQUAIRES



MAISON DÉCO - COLMAR.FR

GUIDE DE L'EXPOSANT INFOS PRATIQUES :

1 - CONTACTS

Direction Générale
Christophe CRUPI
christophe.crupi@colmar-expo.fr

Service administratif et commercial
Aurélien AUGUSTO
03.90.50.51.44
aurelien@colmar-expo.fr

Service technique
Léonor DA SILVA
03.90.50.51.46
leonor.dasilva@colmar-expo.fr

Service Communication
Stéphanie JUEN
03.90.50.51.45
stephanie@colmar-expo.fr

2 - LIEU

Parc des Expositions de Colmar
Avenue de la Foire aux Vins
68000 COLMAR

3 - HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Vendredi 16 octobre 2020 : 11h00 - 22h00
Samedi 17 octobre 2020 : 10h00 - 20h00
Dimanche 18 octobre 2020 : 10h00 - 20h00
Lundi 19 octobre 2020 : 10h00 - 18h00

4 - NOCTURNE

Vendredi 16 octobre 2020 : jusqu'à 22h00

5 - MONTAGE DES STANDS

Stands nus :

*mardi 13 octobre et mercredi 14 octobre 2020
de 8h à 19h
*jeudi 15 octobre 2020 de 8h à 20h

Stands équipés :

*mercredi 14 octobre 2020 de 8h à 19h
*jeudi 15 octobre 2020 de 8h à 20h

**AUCUN STAND NE POURRA ETRE MONTE
LE VENDREDI MATIN 16 OCTOBRE 2020**

Tout exposant ne respectant pas ce règlement ne pourra plus disposer de son stand. Ce dernier sera mis à la disposition d'un autre exposant.

Pour les besoins en chariot élévateur :

s'adresser à l'accueil Exposants du Parc Expo
au 03 90 50 50 00

6 - DÉMONTAGE DES STANDS

*Lundi 19 octobre 2020 de 18h à 22h
*Mardi 20 octobre 2020 de 7h à 16h

Les stands devront être démontés impérativement le **mardi 20 octobre 2020 à 16h**. Tous les frais supplémentaires occasionnés par un dépassement d'horaires, lors de la période allouée pour le démontage sera à la charge de l'exposant concerné.

Tout démontage avant **lundi 19 octobre 2020 à 18h** sera sanctionné par une amende de 500 € par module de 9m².

Tout exposant ne respectant pas les règles au bon déroulement du montage - démontage ou n'étant pas présent sur son stand aux horaires d'ouverture et fermeture du salon devra en assumer les entières responsabilités (voir aussi les conditions de remise des badges d'entrée).

A NOTER

HALL 3

Tous les exposants présents dans le Hall 3 devront impérativement couvrir leur stand d'un velum noir * ou d'un plafond * et renforcer l'éclairage sur le stand.

* incombustibles (M0) – ininflammables (M1) ou ignifugés par application d'un produit (voir annexe 5)

ECLAIRAGE

**Afin de créer une ambiance feutrée, les lumières des halls 3 et 4 ne seront pas activées.
Prévoir de l'éclairage à l'intérieur du stand**

MOQUETTE

La moquette sera noire sur l'ensemble du salon.

ACCES AU SALON

Badges et macarons parking :

2 badges et 2 macarons parking sont remis par module de 9m² réservés.

Ils seront remis APRES LE PAIEMENT DU SOLDE DE LA FACTURE, à l'accueil Exposants à partir du mardi 13 octobre à 9h au vendredi 16 octobre 2020 à 12h.

Afin de faciliter l'accès au salon, merci d'apposer le macaron parking sur le pare-brise de votre véhicule.

Veuillez remettre les badges aux personnes présentes sur le stand avant l'ouverture du salon.

LIVRAISON ET RECEPTION DES MARCHANDISES

AVANT L'OUVERTURE DU SALON :

Le libellé des colis devra être complet afin de pouvoir les affecter sur le stand correspondant :

Nom de la société
Nom du responsable du stand
Adresse complète
Numéro de téléphone de l'exposant sur place

Adresse de livraison :

Parc Expo Colmar
Avenue de la Foire aux Vins
68000 COLMAR

Les emballages devront être évacués hors de l'enceinte du salon, avant l'ouverture.

L'organisateur se réserve le droit de prendre toute mesure pour assurer l'exécution de cette prescription aux frais et risques de l'exposant.

PENDANT LE SALON :

Pendant les heures d'ouverture au public, il est interdit aux exposants d'entrer ou de sortir du matériel, sauf exception, de 8h à 10h après accord du commissariat général.

Un formulaire d'autorisation « ENTREE ET SORTIE DU MATERIEL » sera à votre disposition uniquement à l'accueil du salon indiquant la porte autorisée d'accès et à présenter aux agents de sécurité.

GARDIENNAGE

Le service de sécurité est opérationnel du mercredi 14 octobre à 8h au mardi 20 octobre 2020 à 8h.

A partir du 20 octobre 2020 à 8h, l'Organisation n'assurera plus la sécurité du matériel non enlevé.

ASSURANCES

Le Parc est couvert par une garantie totale DEGATS DES EAUX, INCENDIE, SECURITE, etc... du lundi 13 au mardi 19 octobre 2020.

Nous excluons la sécurité des biens lors de la dislocation d'après fermeture du salon.
Chaque exposant est par conséquent responsable des marchandises laissées sur les emplacements.

Chaque exposant est tenu de souscrire leur propre assurance responsabilité civile, vol, etc... :

Les exposants ayant une police personnelle devront fournir impérativement à l'organisateur une attestation de la compagnie de la nature et risques couverts.

Veillez équiper tout le matériel de valeur laissé sur le stand d'un système d'alarme. En cas de vol, l'exposant doit faire la déclaration contre récépissé auprès du Commissariat de Police 10 route de Sélestat – 68000 COLMAR – Tél : 03 89 24 75 00 dans les 24h.

L'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol et de dégradation à l'intérieur et à l'extérieur (montage et démontage inclus).

EQUIPEMENT DES STANDS

Les stands sont équipés de panneaux mélaminés ayant une hauteur de 2,50m.

Il est interdit d'utiliser de l'adhésif double face ou produits similaires sur les panneaux en mélaminés, ainsi que d'y planter des clous ou agrafes.

Toute détérioration de panneau suite à l'emploi de ces produits fera l'objet d'une facturation, à hauteur de 270 € HT par panneau.

Toute décoration (tentures, tissus, nappes, etc...) doit être homologuée anti-feu TYPE M1.

Veillez vous référer aux consignes de sécurité à observer et respecter le code de Travail, concernant le matériel électrique (boîtes de dérivation, câbles électriques, ...) voir notice en annexes 2 et 3.

CONNEXION WIFI

Ce branchement sera réalisé gratuitement.

Si vous avez commandé cette prestation, votre code d'accès vous sera fourni avec vos badges à l'administration.

Le Wifi est un équipement partagé, nous ne pouvons donc pas garantir le débit.

NETTOYAGE

Le nettoyage des allées est effectué chaque soir, à partir de la fermeture au public.

Nettoyage des stands : sur demande et à la charge de l'exposant.

Les ordures doivent obligatoirement être mises dans des sacs plastiques fermés correctement, les cartons et verres évacués dans la benne à ordures prévue à cet effet en extérieur.

Veillez respecter le Service de Nettoyage, en vous référant aux consignes citées ci-dessus.

HEBERGEMENT

Pour toutes demandes de réservation de chambres ou logements, vous pouvez vous référer à l'Office de Tourisme de Colmar :

www.tourisme-colmar.com/fr/hebergement-fr

Office de Tourisme de Colmar

Place Unterlinden

68000 COLMAR

Tél. : +33 (0)3 89 20 68 92

PLAN

